

Appel à candidature agricole

Formulaire de réponse pour l'exploitation d'une parcelle propriété de Valenciennes
Métropole et gérée par le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

Commune de Fresnes-sur-Escaut – Nord

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé et être retourné

Avant le 15 juin 2024

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
4, avenue de l'étoile du sud
80 440 BOVES

ou par mail à l'adresse suivante :

b.gallet@cen-hautsdefrance.org

Contacts :

Benoit GALLET

Chargé de mission territoriale au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : 07-88-61-93-90

Préambule

L'appel à candidature est réalisé afin d'attribuer un îlot constitué des parcelles C57-58-59 et 63 (lieu-dit les Grandes prairies) d'une surface exploitable de 1.23 ha sur la commune de Fresnes-sur-Escout via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux d'une durée d'1 an puis 5 ans (annexe 1).

L'exploitation des parcelles est possible via la mise en place d'une gestion par fauche tardive.

Gestion Conservatoire :

La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole est propriétaire de ce foncier depuis 2016 et a sollicité l'accompagnement du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour l'élaboration d'un plan de gestion écologique. La restauration du site du Marais des grandes prairies a été engagée en mars 2021 suite à la signature d'une convention de gestion écologique entre les deux structures. Ce partenariat autorise le Conservatoire à « réaliser ou faire réaliser sous sa responsabilité et par le tiers de son choix, les actions de préservation du patrimoine naturel ».

Ce document de gestion propose un certain nombre d'opérations (plantation de haie, entretien des saules têtards, création de mares, fauche de roselières, restauration de prairies...) qui peuvent s'appuyer sur des partenariats agricoles. C'est le cas dans le cadre de cet appel à candidatures : les parcelles concernées ne sont plus exploitées pour le foin depuis plusieurs années et étaient maintenues ouvertes par broyage.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

Contexte territorial :

Le Marais des grandes prairies s'étend sur une superficie de 52,5 hectares au nord-est de la commune de Fresnes-sur-Escout. Il est situé dans l'entité paysagère du Bassin valenciennois réparti en rive droite de l'Escaut et à l'extrémité est de l'unité paysagère des paysages miniers. Correspondant à d'anciens marais développés dans le lit majeur de l'Escaut, le site et ses environs ont été fortement marqués par les activités humaines qui se sont succédées dans la vallée : canalisation de l'Escaut, développement de l'activité minière (houillères), pompages des eaux, remblais par des sédiments de curage, plantation, etc...

Contrairement à d'autres zones longeant l'Escaut, le marais des grandes prairies ne semble pas avoir fait l'objet de remblais ou dépôts en lien avec l'activité minière, en dehors du cavalier qui le traverse. On y retrouve donc des zones aux caractères différents, telles que des zones cultivées, des zones humides (prairies et friches humides, ancienne mare), des zones boisées soumises au régime forestier (saulaie blanche, plantations de peupleraies déperissantes) et des zones aménagées (ancien cavalier qui traverse le site du nord-est au sud-ouest) ...

Le site est accessible depuis le rond-point de la D935 et le Chemin des prés, dans le secteur des Grandes prairies et de la Neuville.

Points de vigilance :

Le Conservatoire attire l'attention des candidats sur :

- la proximité des boisements (peupleraie) et la présence potentielle de branches tombées dans les parcelles à faucher.
- et la présence d'une dizaine de ruches au nord-est de l'îlot.

Les broyages successifs sans exportation ont également conduit au développement de certaines espèces nitrophiles (chardons, orties...), localement abondantes.

Principes généraux des cahiers des charges

Les parcelles sont réunies au sein d'un même îlot. D'autres parcelles actuellement en friche (env. 1.1 ha) sont voisines de cet îlot et pourraient être ajoutées à partir de 2025 au prêt à usage.

- La date de fauche sera convenue entre le Conservatoire et l'exploitant, à partir du 20 juin ;
- Fauche de regain autorisée à partir de septembre ;
- Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle), avec vitesse réduite à 5km/h sur les 3 dernières lamées ;
- Aucune fertilisation et aucun produit pesticide ne sont autorisés sur les parcelles.

L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.

Les parcelles sont éligibles aux MAEC en cas de prêt à usage de 5 ans.

En règle générale :

L'exploitant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel ou abandonner tout dépôt et détritrus de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;
- Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;
- Maintenir la prairie naturelle ;
- Entretenir les linéaires boisés (lisière et haies) entre le 15 août et le 15 mars, selon les recommandations du Conservatoire, si le prêt à usage est reconduit.

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer ou dégrader les haies et arbres champêtre ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires ;
- Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.

Candidature

1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

Forme juridique :

Coordonnées :

- **Siège de l'exploitation**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

- **Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Situation :

Agriculteur à titre principal

Agriculteur à titre secondaire

Installé(e) depuis le :

En groupement d'agriculteurs

Présentation de votre exploitation :

- **Type d'exploitation et productions :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol (ex : prairies, culture) :

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ?
(Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....
.....
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....
.....
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....
.....
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Est-ce que vous exploitez déjà des prairies humides ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Projet du candidat :

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?
(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :

.....
.....
.....
.....
.....

En cas de fauche :

- Description du parc matériel de fauche

.....
.....
.....
.....
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....
.....
.....
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 20 juin ; à partir de cette date quand souhaiteriez-vous faucher ?

.....

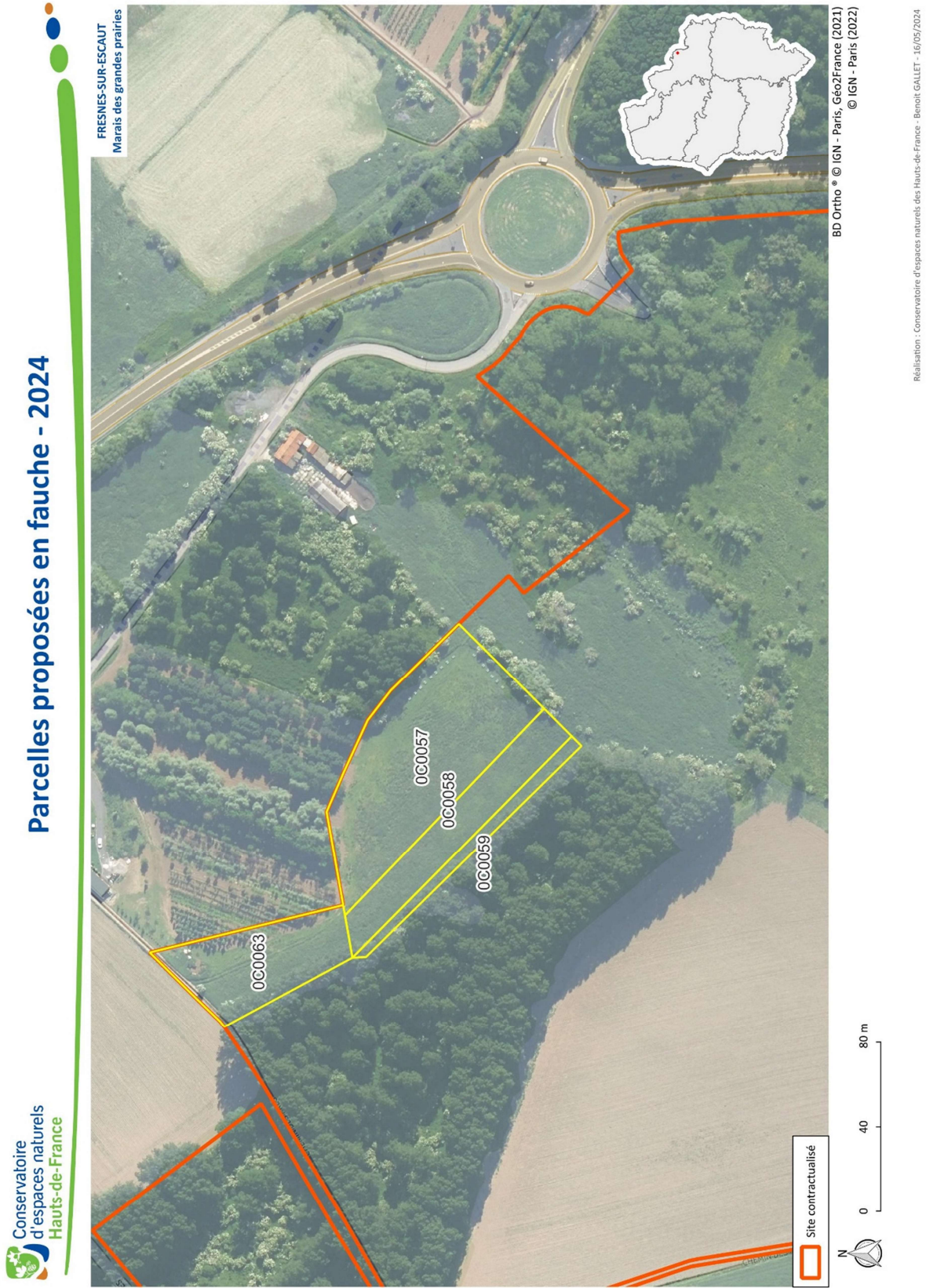
3. Informations complémentaires :

Quels sont vos motifs pour candidater ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexe 1

Cartographie parcellaire et localisation de l'îlot



Annexe 2
Planche photographique

